COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 décembre 2008

DÉLAIS DE PAIEMENT

SIGNATURE D'UN ACCORD DÉROGATOIRE DANS LA FILIÈRE TEXTILE ET HABILLEMENT

Un accord dérogatoire sur les délais de paiement a été signé aujourd'hui par les principales fédérations de distributeurs et de fabricants de textile et habillement.

Conformément à la loi de modernisation de l'économie, cet accord dérogatoire prévoit une réduction progressive des délais de paiement selon le calendrier suivant :

- 75 jours fin de mois au 1er janvier 2009
- 65 jours fin de mois au 1er janvier 2010
- 55 jours fin de mois au 1er janvier 2011
- 45 jours fin de mois au 1er janvier 2012

Pour la distribution, les cinq fédérations signataires, adhérentes du Conseil du Commerce de France, sont :

- la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD)
- la Fédération des Enseignes de l'Habillement (FEH)
- la Fédération du e-commerce et de la Vente à Distance (FEVAD)
- la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH)
- l'Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV)

Du côté des industriels, sont signataires :

- l'Union des Industries Textiles (UIT)
- l'Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)
- la Fédération Française de la Couture, du Prêt-à-porter des Couturiers et des Créateurs de Mode

Ces signataires invitent les organisations qui le souhaitent à se joindre à cet accord, dont elle vont demander aux pouvoirs publics l'extension à toutes les entreprises concernées.

Cet accord confirme l'esprit de concertation qui a prévalu entre les fournisseurs et les commerçants pour défendre la pérennité de ce secteur, alors qu'une période très difficile s'annonce pour 2009.

Contact
CdCF: 01 40 15 03 03